



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Procédures Environnementales
Affaire suivie par Brigitte Vincent
☎ 05.55.51.58.81
Mel : brigitte.vincent@creuse.gouv.fr

Guéret, le **28 JUIN 2019**

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de demande d'exploitation d'un parc éolien (d'une puissance globale estimée entre 16 et 20 MW et composé de huit éoliennes) sur le territoire de la commune d'Anzème, j'ai à nouveau sollicité la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet complété que vous avez transmis dans mes services le 21 janvier 2019.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la MRAe n'a pas formulé d'avis sur votre projet à la date du 19 juin 2019 soit dans le délai de 2 mois prévu à l'article R. 122-7 du code de l'environnement.

A titre de justificatif, vous trouverez ci-joint, la liste des avis rendus par la MRAe au mois de juin 2019 et qui fait expressément référence à cette situation.

Ce document figurera dans le dossier d'enquête publique qui sera organisée prochainement.

Je vous informerai dès que possible des dates retenues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier MAURÉL

Madame Andréa JOUVEN
Présidente d'ECO DELTA
420, rue des Mattes
ZI ATHELIA 1 Bât C
13705 LA CIOTAT CEDEX

Copie transmise pour information à :
– Madame Chantal GASS, Présidente de la SAS PEW SAINT-FIEL,
– Monsieur Julien BOULZE, Directeur du Développement,
– Monsieur le Chef de l'Unité Départementale de la DREAL Nouvelle-Aquitaine